



A Wallonie

MONT-SAINT-GUIBERT

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Mr et/ou Mme Olivier et Eglantine Baudry - Arendt demeurant Rue Demi - Lune 42 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Le terrain concerné est situé Rue Demi-Lune, 42 à 1435 Mont-Saint-Guibert et cadastré division 1, section B n°121E2.

Le projet est de type : Transformation de l'habitation et régularisation de baies, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Date affichage : 11/10/2019

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du 17/10/2019 au 31/10/2019 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 16h30 à, 19h à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Service Urbanisme, Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, dont le bureau se trouve au 1er étage de la Maison communale.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/10/2019 au 31/10/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mont-saint-guibert.be;